

Lille, le 15/02/2013

Madame, Monsieur,

L'article L311-5 du Code de l'action sociale et des familles (version en vigueur au 26 février 2010) dispose que « *Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le Président du Conseil général et le Directeur général de l'Agence régionale de Santé. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.* »

Dans ce cadre, nous vous saurions gré de bien vouloir diffuser auprès de vos connaissances cet appel à candidature afin de procéder au renouvellement de l'arrêté de nomination des personnes qualifiées du 18 août 2009.

La mise en œuvre de ce dispositif est conditionnée à la mobilisation des différents réseaux professionnels et c'est à ce titre que nous souhaitons obtenir votre adhésion.

Vous trouverez, en annexes de ce courrier, le cahier des charges et la fiche de candidature qui précisent le cadre dans lequel les personnes qualifiées vont intervenir dans le Nord. Une réponse est attendue par courrier ou mail, **avant le 31 mars 2013**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice de l'Offre Médico-
sociale de l'Agence Régionale de
Santé



Evelyne GUIGOU

La Directrice Générale
Adjointe Solidarité du
Conseil Général du Nord



Evelyne SYLVAIN

La Directrice
Départementale de la
Cohésion Sociale du Nord



Annick PORTES